

Réf: Dossier N° : 53608

AVIS DE CONSTITUTION

SOCIETE « INTERGAZON-AFRIQUE » en abrégé «IGA »

**Siège social : ABIDJAN - COCODY RIVIERA II ANONO LOT 230 ILOT
29, 14 BP 123 ABJ 14**

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 13 Août 2018, et enregistrés au CEPICI le 29 Août 2018, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination: « INTERGAZON-AFRIQUE » en abrégé «IGA ».

Objet: Entretien et pose de tout type de gazon ; Tous travaux de BTP ; Aménagement et entretien ; Fourniture et équipements divers ; Import-export ; Prestations de services divers ; Toutes opérations liées au bon fonctionnement des activités ; Et pour la réalisation de l'objet social : l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles. L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux. La prise en location-gérance de tout fonds de commerce. La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée. Et généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital social: 1 000 000 F CFA divisé en Cent (100) Parts Sociales de Dix Mille (10.000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social: ABIDJAN - COCODY RIVIERA II ANONO LOT 230 ILOT
29, 14 BP 123 ABJ 14

GERANT: Monsieur GNETOUA AKA ALBERT VINCENT .

RCCM: n°CI-ABJ-2018-B-23483 du 29/08/2018 au Tribunal du
Commerce d'Abidjan.

Durée: 99 ans

Dépôt au greffe: n°20407 du 29/08/2018

Pour Avis

Le CEPICI

